

[Texte]

The Chairman: I do not have that in my bill. Are you dealing with the bill as amended in the House of Commons?

Mr. Hagerman: No, I am dealing with the bill on first reading.

The Chairman: Perhaps the clerk will give the witness a copy of the bill as amended by the House of Commons.

Mr. Hagerman: Mr. Chairman, in that event, perhaps the things I have said before should be stricken.

Senator Marsden: The bill was amended, Mr. Hagerman.

The Chairman: It is not a question of substance but merely a question of logistics to ensure that we are looking at the same paragraph.

Senator Marsden: On page 4, Mr. Hagerman, you will find clause 4(1). We suspect that you are talking about (f) here.

The Chairman: Yes, that is what I would have suspected. Are you referring to the paragraph that starts with the words:

(f) specify the aspects of child care services in respect of which standards are required to be implemented . . .

Is that the clause to which you refer?

Mr. Hagerman: Yes, and also the clause which says:

(iii) the standards established for child care services by the provincial authority and the methods of enforcing those standards,

And so on and so forth. I would say that somewhere in that clause you should say, "... to ensure professional and high-quality service or standards", or something of that nature.

Senator Marsden: You are referring to clause 4(1)(h)(iii).

Mr. Hagerman: Just to clarify my suggested amendment, and in case there may be some confusion about the actual numbers of the clauses, I believe that whenever the bill mentions "standards", the additional words "professional and high quality standards or services" should be included.

Again I want to make the point that we do live in the reality of the federal-provincial jurisdiction, but there is a long history of the federal government setting conditions in terms of funding of federal-provincial cost-sharing programs. I do not see this as a violation of that tradition or the federal nature of the country.

The Chairman: What would you suggest should be the wording of clause 4(1)(h)(iii)?

Mr. Hagerman: I do not have specific wording.

The Chairman: You expressed an idea of an amendment.

Mr. Hagerman: Perhaps it should be "to ensure professional and high-quality service."

The Chairman: As legislators, we have a mania in that we prefer to have words put in their proper places. Would you

[Traduction]

Le président: Je ne l'ai pas dans mon projet de loi. S'agit-il du projet de loi tel qu'il a été modifié par la Chambre des communes?

M. Hagerman: Non, de la version du projet de loi présentée en première lecture.

Le président: Le greffier pourrait peut-être remettre au témoin un exemplaire du projet de loi modifié par la Chambre des communes.

M. Hagerman: Monsieur le président, il se peut alors que ce que j'ai dit ne tienne plus.

La sénatrice Marsden: Le projet de loi a été amendé, monsieur Hagerman.

Le président: Ce n'est pas une question de fond, mais de forme, pour que nous parlions de la même disposition.

La sénatrice Marsden: Monsieur Hagerman, le paragraphe 4(1) figure à la page 4 et nous présumons que vous voulez parler de l'alinéa f).

Le président: Oui, c'est ce que nous pensons. Faites-vous référence à l'alinéa qui commence par les mots suivants:

f) il précise les matières au sujet desquelles les services de garde doivent faire l'objet de normes . . .

Est-ce de cette disposition dont il s'agit?

M. Hagerman: Oui, et aussi de celle qui est libellée de la façon suivante:

(iii) les normes établies par l'autorité compétente et leurs modalités de mise en œuvre,

Et le reste. Je voudrais qu'on précise dans cette disposition qu'il faut assurer des services ou des normes professionnels de haute qualité, ou quelque chose du genre.

La sénatrice Marsden: Vous faites référence au sous-alinéa 4(1)(h)(iii).

M. Hagerman: Pour préciser l'amendement que je propose et au cas où il y aurait confusion entre les différents sous-alinéas, chaque fois que le projet de loi parle de «normes», je pense qu'il faudrait ajouter qu'il s'agit de «normes ou services professionnels de haute qualité».

Encore une fois, j'aimerais dire que même s'il y a un partage des compétences entre le gouvernement fédéral et les provinces, le gouvernement fédéral a toujours eu pour principe de fixé les conditions liées au financement des programmes à frais partagés avec les provinces. Je ne crois donc pas que cette mesure serait contraire à la tradition ou au fédéralisme canadien.

Le président: Comment devrait se lire le sous-alinéa 4(1)(h)(iii) selon vous?

M. Hagerman: Je n'ai pas de formulation précise à proposer.

Le président: Vous avez suggéré un amendement.

M. Hagerman: On pourrait peut-être dire «pour assurer un service professionnel de haute qualité».

Le président: En tant que législateurs, nous aimons bien qu'on nous présente un énoncé clair. Pourriez-vous essayer de